

RAPPORT
DE LA COMMISSION
DU CONSEIL COMMUNAL

N° 26/5.06 – Direction des finances et des domaines

Objet : Réponse de la Municipalité à la motion Jean-Hugues Busslinger et consorts

- a) demande d'un crédit de CHF 100'000.00 pour l'amélioration des conditions d'exploitation du vignoble communal et plus particulièrement pour la dynamisation de la vente en bouteilles
 - b) demande d'un crédit de CHF 75'000.00 pour le remplacement du tracteur du vignoble communal
 - c) de dire qu'il est ainsi répondu à la motion Jean-Hugues Busslinger et consorts
-

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Préambule

La commission chargée d'étudier l'objet mentionné ci-dessus était composée de Mme Catherine HODEL, et de MM. Laurent BEAUVERD, Jean-Hugues BUSSLINGER, Dominique DEGAUDENZI, Philippe DERIAZ, Jean-Claude GOY et Michel FRIEDERICH, président-rapporteur.

Elle s'est réunie à 6 reprises. La commission remercie M. le Municipal Michel GRIVEL, M. Luc TETAZ, responsable du vignoble communal, M. Jean-François PASCHE, chef du Service des finances, ainsi que de M. Henry AUBRY, auteur de l'étude de Career Group sur les possibilités de développement du domaine, pour leurs exposés et pour les renseignements donnés pour la bonne compréhension du dossier.

Marché vitivinicole vaudois

En ce début d'année 2006, la Banque cantonale vaudoise a dressé un bilan de l'économie vitivinicole de notre canton.

Ce rapport de 40 pages ausculte avec précision la production et la vente des vins vaudois. De nombreux tableaux, descriptions et commentaires permettent de conclure avec certitude que le monde vitivinicole traverse une période peu intéressante au niveau financier, malgré un effort louable de recherche de qualité et d'encépages nouveaux, plutôt prometteurs pour l'avenir de la vente de nos vins.

Il nous apprend entre autre que la consommation de vins est en constante diminution en Suisse et dans le canton de Vaud, surtout depuis l'introduction du 0.5 pour mille dans la conduite de véhicules. L'image des vins vaudois n'est pas mauvaise mais les choix des consommateurs sont devenus plus volatils et leurs modes de consommation ont évolué. De plus, la grande distribution contrôle les deux tiers du marché. Ses actions commerciales pèsent sur les prix et les marges. Cette tendance accélère l'apparition d'un marché haut de gamme et bas de gamme, ce qui réduit la place pour les vins de gamme moyenne, particulièrement présente dans notre canton.

Le rapport constate également que le prix moyen d'une bouteille de vin blanc suisse s'établit en 2004 à CHF 6.84 et celui d'une bouteille de vin rouge à CHF 8.10. Ces prix se sont raffermis dans le courant du premier semestre 2005.

Il nous apprend que le chiffre d'affaire de la branche dans le canton approche les CHF 320 millions par année. Il nous indique également que le coût de production d'une bouteille de 75 cl comprenant le pressurage, la vinification, la mise en bouteille, le stockage, le flaconnage et l'habillement ainsi que la commercialisation est d'environ CHF 3.00 pour une production de 100'000 bouteilles par année et de plus de CHF 5.50 pour une production inférieure.

Le rapport loue les gros efforts de production et de marketing de nos vigneron et les encourage encore à améliorer la qualité et l'encépagement de nos vignobles.

Le domaine de Marcelin aujourd'hui

Bien situé au nord de la ville, le domaine s'étend sur 11,3 ha (soit environ la surface de 22 terrains de football), propriété des morgiens et sur 3,4 ha loués à des tiers.

Des installations de production situées sur le domaine complètent une exploitation de grande qualité. Celles-ci, représentant un investissement de près de 3 millions, sont surdimensionnées pour 15 ha. Elles pourraient assurer la transformation pour 20 ha de surface vinicole.

L'excellent travail des collaborateurs actuels fait que le vignoble est bien entretenu, les installations de production fonctionnent à satisfaction et que de nombreuses distinctions couronnent la bonne vinification de nos raisins.

La table ci-dessous nous indique les lieux et les dimensions des surfaces exploitées en fermage avec les échéances des contrats de fermage.

Surfaces exploitées en fermage		
Lieux	Surfaces en m²	Echéances des contrats
Les Correvondes	10'910	1 ^{er} décembre 2008
Bel-Air	20'583	1 ^{er} novembre 2010
Bellevue	2'201	1 ^{er} janvier 2021

Ci-dessous, le résultat 2005 de la production du domaine sous forme de tableau avec entre parenthèse la production 2004.

Production du millésime 2005 (2004)		
Cépages	Poids en kg	Teneur en sucre Degré Oechsle
Chasselas	91'594 (88'669)	79 degrés (75)
Spécialités blanches	3'840 (2'940)	93 degrés (90)
Gamay	25'813 (32'448)	92 degrés (83)
Pinot	11'818 (16'711)	92 degrés (91)
Spécialités rouges	7'750 (7'362)	93 degrés (88)

En 2005, 46'000 bouteilles de 75 et 50 cl ont été remplies pour un total de 32'500 litres.

Les ventes de vins en vrac se sont élevées à 92'000 litres.

Rapports externes sur le domaine

A la demande de la Municipalité, 2 rapports ont été commandés pour analyser la situation du domaine dans le but de répondre à la motion Jean-Hugues Busslinger et consorts.

Une expertise et évaluation d'**ESTIMA PRO**, filiale de Prométerre, a été proposée par M. Millioud, spécialiste confirmé des études vitivinicoles dans la région. Son rapport relatif à la détermination de la valeur de rendement et du fermage licite du domaine conclut que le fermage annuel maximum du domaine de la ville serait de CHF 72'610.00 par année. La commission a apprécié le travail fourni dans ce rapport.

Le deuxième rapport effectué par M. Aubry pour le compte de **CAREER-GROUP**, analyse avec précision toutes les activités actuelles du domaine et propose des correctifs permettant d'atteindre les chiffres noirs en cinq ans environ. Le fond de ce rapport a servi à l'établissement de ce rapport-préavis municipal. Il recommande d'intensifier la vente en bouteilles, d'en augmenter son prix, de diminuer la vente en vrac, de relooker les produits vendus au domaine en modifiant leurs noms et leurs présentation (flacons, étiquettes) ainsi qu'en cherchant à sous-traiter pour mettre en valeur l'outil de production de la cave.

La commission est d'avis que les chiffres avancés dans ce rapport sont plutôt optimistes. Par contre, elle soutient la démarche de réorientation de la production développée par M. Aubry.

Les Morgiens face à leur vignoble

La commission est sensible à l'opinion générale des Morgiens pour qui le domaine fait partie du patrimoine morgien. Chacun apprécie la zone de verdure de notre vignoble et repousse l'idée d'une vente du domaine pour des constructions futures éventuelles. Pourtant, il est de notre devoir de veiller à ce que ce patrimoine soit

dans la mesure du possible rentable et de trouver des solutions pour un avenir plus serein.

Le présent rapport-préavis

La commission estime que ce rapport-préavis est particulièrement optimiste quant aux valeurs avancées. Elle constate également que la répartition du travail préconisée au point 5.4 du préavis n'a pas fait l'objet d'une réelle concertation avec toutes les parties engagées dans le projet. Elle pense tout de même pouvoir faire confiance à nos autorités pour trouver la solution idéale quant à la répartition des tâches dans la nouvelle organisation. Elle relève la réelle volonté de la Municipalité pour assurer l'avenir de notre domaine vinicole.

La commission s'est penchée sur divers scénarios se présentant pour notre vignoble soit, la vente du domaine, le statu quo, le fermage, la solution municipale présentée par ce rapport-préavis, et une collaboration très étroite avec l'Ecole d'agriculture de Marcelin, solution qui ne semble pas être d'actualité.

Vente du domaine

Cette solution de dernier recours ne reflète pas la volonté des Morgiens et a été écartée par la commission.

Statu quo

L'exploitation actuelle du domaine génère des déficits importants pour notre commune. Une remise en question était nécessaire. Continuer comme jusqu'ici n'est pas souhaitable. La motion Jean-Hugues Busslinger souligne cet état de fait et souhaite un changement dans les plus brefs délais possibles. La commission l'a également rejeté.

Le fermage

La solution de louer le domaine à de tierces personnes (fermage) a longtemps divisé la commission. Les partisans de ce système estiment que c'est un moyen sûr d'atteindre rapidement les chiffres noirs et que le fermier doit veiller à ses risques et périls à la bonne marche du domaine durant le temps de contrat, soit au moins 12 ans.

En contrepartie, la commune n'aurait plus de possibilité d'agir sur son domaine. Les achats de vins pour les besoins communaux se feraient au prix du marché et renchériraient de ce fait le ménage communal. Il est de même possible que le fermier n'utilise pas les installations de Marcelin ce qui serait dommage au vu des investissements consentis par notre commune.

Après de longues mais fructueuses discussions, la commission a admis que la solution de fermage devrait être appliquée si les démarches du présent préavis ne portaient pas leurs fruits dans les cinq prochaines années. Les partisans du fermage se réservent la possibilité d'intervenir si nécessaire dans le futur.

Solution municipale

Comme précisé plus haut, la commission estime que les chiffres avancés dans le rapport-préavis sont de nature optimiste. Pourtant, il lui paraît judicieux de tenter le sauvetage préconisé par le rapport Career Group présenté par M. Aubry. Elle appuie les idées de renouvellement des produits et de sous-traitance des installations.

Elle propose de réduire la vente en vrac, en se libérant entre autres, des trois contrats de fermage aux échéances de ceux-ci. Elle préconise une augmentation des prix du vrac et des bouteilles.

Elle est d'avis que la Municipalité devrait davantage soutenir l'effort d'encépagement de notre vignoble en lui accordant, pourquoi pas, quelques crédits.

Une partie de la commission estime qu'il est indispensable de faire un amortissement extraordinaire pour atténuer les charges annuelles du domaine.

Motion Jean-Hugues Busslinger et consorts

Par le présent préavis, la Municipalité répond à la motion. Son auteur reconnaît l'effort consenti pour sortir le domaine des chiffres rouges. Les motionnaires se réservent la possibilité d'intervenir dans quelques années pour proposer le fermage si d'aventure, les comptes du vignoble ne donnaient toujours pas satisfaction.

Tracteur

Le tracteur à changer a été acheté en 1981 par la commune. L'âge avancé du tracteur du vignoble et son état ont favorablement influencé la commission qui recommande son remplacement en cas d'acceptation du présent préavis. Le deuxième tracteur acquis en 1992 est encore en bon état. Ces deux véhicules sont indispensables à la bonne marche de l'exploitation.

Conclusions

Le vignoble communal fait partie de notre patrimoine. Le céder serait toucher à la sensibilité des Morgiens pour leurs vins. Pourtant, le déficit toujours plus important nous oblige à intervenir rapidement. La motion Jean-Hugues Busslinger et consorts a été déposée dans ce sens.

Après de très nombreuses études et discussions, la commission soutient l'effort de la Municipalité au travers de ce rapport-préavis pour améliorer la situation financière de notre domaine. Elle demande une forte augmentation de la vente en bouteilles, une diminution de la vente en vrac, une augmentation du prix des bouteilles et une réduction de la surface exploitée.

Elle propose d'amender les conclusions du rapport-préavis en demandant à la Municipalité de ne pas reconduire les contrats de fermage actuels aux échéances de ceux-ci.

La commission souhaite également un amortissement extraordinaire des investissements du vignoble afin d'alléger les charges financières pesant sur le domaine, ce qui permettrait, dans la mesure du possible, de consentir un effort supplémentaire pour aider à changer l'encépagement du vignoble afin de répondre au mieux au marché vinicole aujourd'hui. (Cet amortissement est proposé par la Municipalité dans le rapport-préavis, chapitre 6 à la page 13).

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le rapport-préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

1. a) d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 100'000.00 pour l'amélioration des conditions d'exploitation du vignoble communal et plus particulièrement pour la dynamisation de la vente en bouteilles;
b) de dire que ce montant sera amorti en règle générale en 5 ans à raison de CHF 20'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2007;
2. de réduire la surface de notre domaine en renonçant au renouvellement des contrats de fermage des 4 parcelles situées en Orjuz, à Bel-Air et aux Correvon-des à l'échéance de ceux-ci;
3. a) d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 75'000.00 pour le remplacement du tracteur du vignoble communal;
b) de dire que ce montant sera amorti, en règle générale en 10 ans, à raison de CHF 7'500.00 par année, à porter en compte dès le budget 2007;
4. de dire qu'il est ainsi répondu à la motion Jean-Hugues Busslinger et consorts.

au nom de la commission
le président-rapporteur

Michel Friederich